

**MAIRIE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC qui donne procuration à Christian PHILY.

ABSENT : Serge RENIET

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Création d'un poste contractuel saisonnier à temps complet à l'accueil du Château.

Bernard CAVALLO, 1^{er} adjoint indique que le contrat à durée déterminée de l'agent Sylvie Parraud, agent en poste à l'accueil du Château, arrive à échéance le 30 septembre et qu'elle ne souhaite pas le renouveler.

Il est proposé de créer un poste saisonnier de 3 mois pour recruter un nouvel agent. Ce contrat est à considérer comme une période d'essai avant la signature d'un contrat d'une durée plus importante (affaire n°2). Il précise que ce poste est financé en partie par la Communauté de Communes pour le volet tourisme dont elle a la compétence.

Il indique que l'organisation de travail au sein du Château va être repensée afin que l'équipe soit prête pour la saison prochaine. Les visites guidées du Château et du village sont également en cours de révision car il manquait un volet historique important retrouvé partiellement auprès des Archives Nationales.

En ce qui concerne l'ouverture du Château, les recettes de la fin d'année 2021 (novembre et décembre) ont été très faibles, la saison touristique s'arrêtant vraiment fin septembre. Pour 2022, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 6 novembre, le Château sera ouvert le week-end et pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

L'agent titulaire Cynthia FAYET a accepté de faire l'intérim au niveau de la régie pour l'encaissement des entrées au départ de Sylvie PARRAUD, elle est remerciée par Monsieur le Maire pour son volontariat.

Les élus approuvent à l'unanimité la création d'un poste contractuel saisonnier à temps complet pour une période de 3 mois à l'accueil du Château, suite au départ de l'agent en poste le 30 septembre 2022.

2. Création d'un poste contractuel à temps complet commune de moins de 1 000 habitants pour l'accueil du Château.

Bernard CAVALLO propose de créer un poste contractuel à temps complet de 12 mois pour pouvoir recruter un agent au Château sur une période correspondant à la période d'ouverture sur l'année et à l'information touristique en relation avec l'Office de Tourisme de Banon et au titre du Bureau de Tourisme rattaché à la Communauté de Communes. Ce poste viendra en continuité du poste saisonnier voté au point 1. Il précise que la fiche de poste est établie en partenariat avec la Communauté de Communes.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la création d'un poste contractuel à temps complet commune de moins de 1 000 habitants pour l'accueil du Château pour une période de 12 mois à partir du 1^{er} janvier 2023.

3. Création d'un poste contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet au service administratif de la commune.

Bernard CAVALLO indique que l'agent Samantha MOLLET reprendra ses fonctions au secrétariat de la mairie courant octobre 2022. Afin de la mettre au courant des dossiers et en prévision du surcroît de travail suscité par la mise en place de la nomenclature budgétaire M 57 au 1^{er} janvier 2023 et le recensement de la population, il est

proposé de créer un poste contractuel de 32h/35h pour une durée de trois mois à partir de la date de retour effectif de l'agent Samantha MOLLET. Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité auprès de la Préfecture le prêt du matériel d'enregistrement des demandes de carte d'identité une fois par mois, ce qui engendrera un travail supplémentaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet au service administratif de la commune pour 32 heures par semaine du 15 octobre au 31 décembre 2022.

4.Modification de la délibération 2022-60 créant un poste contractuel à temps non complet suite à l'ouverture de la 3^{ème} classe.

Nicolas ROBERTO, 4^e adjoint rappelle la délibération 2022-60 créant un poste contractuel de (20,25^{ème} /35^{ème} soit 20h45/35h) pour la rentrée scolaire de septembre. L'inspection académique, au vu des effectifs, a décidé d'accorder à la commune l'ouverture de la 3^{ème} classe à compter du 16 septembre. Il est proposé de modifier le temps de travail de l'agent en fonction de cette nouvelle organisation et de le passer à 22,30^{ème}/35^e, soit 22h18/35h à compter du 1^{er} octobre 2022. L'agent effectuera ½ heure par jour supplémentaire pendant la pose repas entre 12h30 et 13h (son temps de travail est annualisé).

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier le poste contractuel à temps non complet suite à l'ouverture de la 3^{ème} classe pour le passer à 22,30^{ème}/35^e à compter du 1^{er} octobre 2022.

5.Adhésion de la commune au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives du Centre de Gestion 04.

Monsieur le Maire indique que la commune adhère déjà au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives du Centre de Gestion 04 qui propose la signature d'une nouvelle convention afin d'avoir en possession un document en adéquation avec l'offre de service déjà proposée et surtout ajouter une nouvelle prestation d'assistance dans la gestion des documents numériques. Il précise que le service a été facturé à la commune 680 € TTC en 2021.

Les élus acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives du Centre de Gestion 04.

6.Travaux d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau potable et d'incendie – choix de l'entreprise pour la Phase 1 au quartier du bout des vignes.

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de mise en conformité du réseau d'eau et d'incendie au village et au quartier du bout des vignes. La phase 1 prévoit les travaux au quartier du bout des vignes car ils sont coordonnés aux travaux d'enfouissement de la ligne électrique réalisés par le SDE 04. La commune doit donc mandater la même entreprise que le syndicat d'électrification (SDE 04) pour réaliser ces travaux d'ici la fin de l'année 2022 : BENSO TP ET ENERGIES pour un montant de 38 296 € HT.

Pour rappel une subvention DETR a été octroyée à la commune pour le projet global soit : 45 692 € correspondant à un montant total de travaux de 114 230 € HT (phase 1 et 2).

Isabelle DAUTRY demande quand les travaux vont commencer. Monsieur le Maire indique qu'ils devraient être en cours mais la commune attendait d'avoir la trésorerie pour les engager. Il précise qu'à cette occasion, les compteurs abonnés existants seront déplacés en limite de propriété.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de mandater la même entreprise que le SDE 04 qui enfouit le réseau électrique au quartier du bout des vignes : BENSO TP ET ENERGIES et acceptent sa proposition pour un montant de 38 296 € HT.

7.Rénovation et harmonisation des menuiseries et huisseries des bâtiments communaux – demande de subvention aux Villages et Cités de Caractère (VCC).

Bernard CAVALLO indique que des menuiseries et huisseries des bâtiments communaux (La Poste, l'école et le logement du dessus, Château, divers logements...) doivent être rénovées pour certaines et remplacées pour d'autres, soit au total 15 433,10 € HT

Ce projet de travaux est important pour obtenir la prolongation de l'adhésion de la commune au syndicat des Villages et Cités de Caractère qui demande à constater une évolution au niveau de l'entretien du centre historique par rapport aux visites précédentes. La prochaine visite du comité du syndicat aura lieu en 2023.

Afin de financer ces travaux, il est proposé de solliciter une subvention auprès des VCC pour un montant de 3 086,62 €, soit 20 % de la dépense globale.

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès des VCC pour la rénovation et l'harmonisation des menuiseries et huisseries des bâtiments communaux pour un montant de 3 086,62 €, soit 20 % de la dépense globale qui est de 15 433,10 € HT.

8.Rénovation et harmonisation des menuiseries et huisseries des bâtiments communaux – demande de subvention à la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Bernard CAVALLO précise qu'une subvention peut également être sollicitée auprès de la DRAC pour les travaux évoqués au point précédent.

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour la rénovation et l'harmonisation des menuiseries et huisseries des bâtiments communaux pour un montant de 6 173,24 €, soit 40 % de la dépense globale qui est de 15 433,10 € HT.

9.Retrait de la commune du syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

Bernard CAVALLO rappelle que la commune avait adhéré au SICTIAM pour bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat du matériel informatique. Cette opération étant réalisée, il ne semble pas nécessaire de continuer à payer l'adhésion annuelle de 640 € à cet organisme. Il est donc proposé de solliciter le retrait de la commune du SICTIAM.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le retrait de la commune du syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) à compter de janvier 2023.

10.Renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Bernard CAVALLO indique que la ligne de trésorerie souscrite en 2021 arrive à échéance le 12 octobre 2022. Il est proposé de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 120 000 € afin de pallier un manque éventuel de fonds compte tenu des projets qui vont être réalisés.

Elisabeth AUMAGY demande confirmation que la commune ne paiera pas d'intérêts si elle n'utilise pas la ligne de trésorerie. Bernard CAVALLO lui confirme.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie de 120 000 € et accepte la proposition du Crédit Agricole.

11.Demande de subvention en vue de la création d'un terrain multisports au titre du Fonds Régional d'Aménagement des Territoires.

Nicolas ROBERTO rappelle le projet de création d'un terrain multisports sur l'ancien boulodrome pour un montant total de travaux estimé à 97 433 €. Pour rappel, une subvention de 48 716 € a été octroyée à la commune par l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur le Maire indique qu'après validation des subventions, il faudra respecter plusieurs étapes dont l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres et le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Ces décisions feront l'objet de délibérations lors d'un prochain conseil municipal.

Il propose de solliciter une subvention de 29 230 € auprès du Conseil Régional au titre du FRAT pour financer ce projet.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 29 230 € auprès du Conseil Régional pour le financement d'un terrain multisports.

12.Aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village – demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Place René Char, des travaux de sécurisation de la RD 18 sont prévus afin de ralentir la circulation des véhicules. Le montant de ces travaux est estimé à 109 630 € HT. Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 54 815 €, soit 50 % du montant des dépenses.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 54 815 €.

13. Aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village – demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC).

Pour le même projet évoqué au point précédent, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC pour un montant de 12 240 €, soit 11,16 % du montant des dépenses (le montant de la subvention sollicitée a été réévalué par le Conseil Départemental et est passé de 10 560 € à 12 240€).

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC pour un montant de 12 240 €.

14. Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) – signature d'une convention avec l'Etat.

Bernard CAVALLO indique que le Compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui doit, en outre, permettre de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le CFU reprendra en un seul document le Compte Administratif établi par la commune et le Compte de Gestion établi par le comptable.

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a validé la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le CFU, sur la base du volontariat pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2021.

Il est proposé d'expérimenter le CFU à partir du 1^{er} janvier 2023, en même temps que la mise en place de la nomenclature budgétaire M57.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à partir du 1^{er} janvier 2023.

15. Autorisation à donner pour correction du Plan d'Adressage et mise en ligne des corrections sur le site national.

Bernard CAVALLO indique qu'un énorme travail doit être réalisé sur le Plan d'adressage en vue du raccordement des abonnés à la fibre : repérage des habitations et comparaison avec le plan d'adressage qui a été initialisé il y a quelques années mais qui se trouve être totalement incomplet (c'est pour cette raison que les opérateurs indiquent aux abonnés qu'ils ne sont pas connus et qu'ils ne peuvent être éligibles à la fibre).

Il est proposé de l'autoriser à corriger le plan d'adressage en conséquence et à mettre en ligne les corrections sur le site de la Base Adresse Nationale, sans modification des intitulés des adresses et des voies, ce qui fera l'objet d'un nouveau Plan.

L'assemblée autorise à l'unanimité Monsieur Bernard CAVALLO, 1^{er} adjoint à corriger le Plan d'Adressage et à mettre en ligne les corrections sur le site national.

16. Participation de la commune au « Jour de la nuit » le 15 octobre 2022 – extinction de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'éteindre l'éclairage public le samedi 15 octobre prochain au soir pour participer à l'évènement « Jour de la nuit ».

Chaque année depuis 2008, à l'initiative de l'association Agir pour l'environnement, « Le Jour de la nuit » invite le grand public à une sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Diverses animations sont organisées pour cet évènement : balades nocturnes, sortie nature, observation des étoiles... les villes participent également à l'opération en éteignant l'éclairage public, afin de rendre l'observation la plus optimale.

Il précise que cet évènement peut conduire à une réflexion plus globale sur l'extinction des éclairages publics la nuit de façon permanente compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie que la commune va subir d'ici quelques mois. D'autant qu'il semblerait que l'Etat va imposer aux communes de ne pas augmenter le budget fonctionnement en 2023.

Gilbert ELKAÏM précise que l'association Vivre à Simiane organise une déambulation aux chandelles dans le village qui se terminera au jardin partagé Georges DERIE le soir du 15 octobre.

Les élus décident à la majorité (2 votes contre : Elisabeth AUMAGY et Isabelle DAUTRY) d'éteindre l'éclairage public sur le village de Simiane la Rotonde et les hameaux (lorsque c'est techniquement possible) le soir du 15 octobre prochain.

L'ordre du jour est épuisé à 21h45.

Points abordés pour information, sans décision :

Place René Char :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan d'aménagement de la place René Char et ses abords pour un montant estimatif de 300 000 € HT :

- la calade en pierres qui est actuellement invisible sous la place René Char va être mise à jour et réhabilitée,
- un terrain de boules sera aménagé côté rue du faubourg,
- le jeu d'enfants sera remonté au même niveau que la place,
- la route départementale 18 sera réduite à 3 mètres et une zone partagée à une vitesse de 20km/h sera aménagée, les bordures seront colorées,
- création de places de parking en bordures des routes départementales 18 et 701,
- une vingtaine d'arbres d'essences différentes seront plantés
- une borne de recharge pour les véhicules électrique est prévue
- une borne à incendie ainsi qu'une fontaine seront installées
- les 2 citernes d'eau qui se trouvent à l'entrée de l'école seront réhabilitées pour l'arrosage des espaces verts communaux

Une subvention au titre du Programme d'Aménagement Solidaire a été octroyée par la région à la commune pour un montant approximatif de 60 000 €.

Tarifification sociale des repas de la cantine :

Nicolas ROBERTO indique qu'il travaille que la mise en place d'une tarification sociale des repas de la cantine. L'Etat a voté cette mesure afin de permettre à tous les enfants de manger à la cantine. La commune doit mettre en place une tarification réduite pour les foyers dont le quotient familial est bas. L'Etat verse à la commune une compensation de 3 € par repas pour les tarifs des repas inférieurs ou égaux à 1 €.

Divers :

Elisabeth AUMAGY demande que l'entretien de la Place de la combe soit fait rapidement notamment la taille des arbres car des branches mortes conséquentes tombent régulièrement au sol, mise en peinture des places de stationnement....

Monsieur le Maire répond que des travaux de raccordement électriques et eau potable sont prévus pour un particulier et qu'il faut attendre que tout soit terminé pour retracer les places. En ce qui concerne les arbres, il faut vérifier si le budget 2022 le permet.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra délibérer au prochain conseil municipal pour permettre à 3 communes (Montfuron, Saint-Martin de Bromes et Saint-Michel l'Observatoire) d'adhérer au syndicat des Villages et Cités de Caractère.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Simiane la Rotonde, le 30 novembre 2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Affiché le ... 2/12/2022